



République Française
Département de la Moselle

Envoyé en préfecture le 18/06/2025
Reçu en préfecture le 18/06/2025
Publié le **19 JUIN 2025**
ID : 057-245700695-20250610-D2025_74_SI-AR

DECISION 2025-74

Vu la délibération n° 13 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 portant délégation de pouvoir au Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

Vu la compétence voirie confiée à la CCCE dans son rôle d'autorité organisatrice de l'aménagement et de l'entretien des espaces verts sur VICC,

Considérant la nécessité de procéder au rechargement en paillage mulch des espaces verts sur certaines communes du territoire et en particulier à Hettange-Grande, à proximité de la Maison de la Nature et du Tourisme,

Vu les crédits inscrits au budget,

Le Président de la Communauté de Communes de Cattenom et Environs,

DECIDE

Article 1 :

Le marché « Paillages des espaces végétalisés sur différentes communes de la CCCE » est conclu avec l'entreprise TERA PAYSAGES ENVIRONNEMENT, ZAC Jonquières SUD II, Rue Blériot - 57640 ARGANCY, pour un montant de 64 675,00 € H.T. soit un total de 77 610,00 € T.T.C.

Article 2 :

La présente décision qui sera inscrite au registre des délibérations fera l'objet d'une communication à la prochaine séance du Conseil communautaire.

Fait à Cattenom, le 10 juin 2025

Le Président
Michel PAQUET

